




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130128-24972-DE-1-1_0
Date de signature : 30/01/13
Date de réception : mercredi 30 janvier 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.11

Séance publique du

28 janvier 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A LA CAISSE D'ENTRAIDE**

Le 28/01/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/01/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michèle JONES à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Françoise TERME à Mme Danièle BRUNET, M. Victor TONIN à M. Gérard BRAMOULLÉ

#### **Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.10

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation  
- Informatique et RRH  
Département Ressources  
et Relations Humaines  
Service des Rémunérations  
HL

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/01/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Gérard DELOCHE

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A LA CAISSE D'ENTRAIDE -  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Caisse d'Entraide du Personnel Municipal est comme vous le savez une association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>o</sup> juillet 1901 ayant pour but de mettre en œuvre des activités en faveur des agents adhérents de la Ville, dans le domaine de l'Action Sociale, de la Culture, et des loisirs.

Selon l'article 2-2 de la convention signée entre la ville et la Caisse d'Entraide le 19 décembre 2007, renouvelée le 9 décembre 2011, la Ville verse une subvention annuelle, forfaitaire pour la participation à la mise en œuvre des prestations d'action sociale allouées à ses adhérents.

Pour rappel : la subvention 2012 s'était élevée à 586 000 €.

A ce titre une subvention de 600 000 € (soit une augmentation de 14 000 € par rapport à l'année 2012) sera inscrite au budget 2013 sur les lignes 92020 – 6574 - 1732 « Aide Sociale – frais communs » et 92312 – 6574 – 3856 « Subventions ».

Par ailleurs, aux termes de la délibération n° 05-849 de notre Conseil en date du 18 juillet 2005, notre collectivité met du personnel à disposition de la Caisse d'Entraide.

Le coût de ce personnel devant nous être remboursé par la Caisse d'Entraide sur émission d'un titre de recette, la Ville versera en fin d'année 2013, en complément à la subvention susvisée, un montant équivalent au coût du personnel, estimé au titre de l'année 2013 à 271 000€, qui

sera également inscrit au budget 2013 à la ligne 920.20.6574 – 1732 intitulée « Aide Sociale – frais communs ».

Dans la mesure où le montant des salaires versés en 2013 au personnel mis à disposition de la Caisse d'entraide, dépasserait la somme allouée par la présente délibération, soit 271 000€, le surplus de dépense serait régularisé par la subvention de l'année suivante.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à la Caisse d'Entraide une subvention au titre de l'année 2013, d'un montant de 600 000€ (six cents mille euros) pour la participation à la mise en œuvre des prestations sociales allouées à ses adhérents.

- **ATTRIBUER** à la Caisse d'Entraide une subvention complémentaire au titre de l'année 2013, d'un montant de 271 000€ (deux cent soixante et onze mille euros) pour la participation aux salaires des agents mis à sa disposition.

- **DIRE** que dans la mesure où le montant des salaires versés en 2013 au personnel mis à disposition de la Caisse d'entraide, dépasserait la somme estimée de 271 000€ allouée par la présente délibération, le surplus de dépense serait régularisé par la subvention de l'année suivante.

- **DIRE** que ces sommes d'un montant total de 871 000€ (huit cent soixante et onze mille euros) seront inscrites au Budget primitif 2013, sur les lignes 92020 – 6574 – 1732 « Aide Sociale – frais communs » et 92312 – 6574 – 3856 « Subventions ».

## 2013.11 - VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A LA CAISSE D'ENTRAIDE

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 55</b>
<b>Présents</b>	<b>: 48</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 55</b>
<b>Pour</b>	<b>: 55</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

### Ont voté contre

NEANT

### Se sont abstenus

NEANT

### N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/01/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**